

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 23 (1986)
Heft: 808

Artikel: Simplon : cantons romands solidaires
Autor: Ruffy, Victor / Dubois, P.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1022740>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 24.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

elle peut au mieux en commencer l'examen au sein d'une de ces organisations techniques dont elle fait partie, et qui n'ont pas (ou plus) compétence définitive pour trancher. A quoi sert de participer à l'élaboration d'un texte qui peut ensuite être amendé par un organisme extérieur? Et que dire des dispositions négociées directement au sein de l'ONU, telles les grandes lignes de la protection des consommateurs, les nouvelles clauses d'arbitrage en droit commercial international, ou les questions relatives aux investissements privés dans le tiers monde?

Décidément, il est piquant de constater que la Suisse, fière de son indépendance et jalouse de son autonomie de décision, renonce ainsi à faire valoir son point de vue — et ses intérêts — sur des questions qui touchent de près son économie. A force de vouloir maintenir la Suisse dans leur propre enfermement et imposer le mythe du «cas spécial», nos isolationnistes ne font pas que se tromper; égarés par une vision nostalgique du rôle suisse, obnubilés par les difficultés administratives des grandes organisations internationales, les étrangers «patriotes» privent en fait l'économie suisse d'un lieu de négociations et de discussions à l'échelle universelle.

L'économie vit d'échanges et de confrontations, pas de repli ni de fermeture sur soi. Bien sûr, même en cas de refus le 16 mars, la Suisse ne se trouvera pas coupée du monde; les courants commerciaux et les intérêts qu'ils portent sont plus forts que la volonté du peuple et des cantons souverains. Mais en cas de refus, la Suisse continuera de jouer à un jeu dont elle n'aura pas contribué à établir toutes les règles. De toute façon, nos monts resteront indépendants, et notre prospérité demeurera largement dépendante. Pas une raison pour ne pas saisir l'occasion d'affirmer notre volonté de réduire cette dépendance économique en participant aux activités et décisions de l'ONU.

Y. J.

SIMPLON Cantons romands solidaires

L'article «Paris-Milan et retour en TGV» paru dans DP 803 a suscité une réaction de la part de Pierre Dubois, conseiller d'Etat neuchâtelois, qui a tenu à nous faire part de son étonnement à la lecture de certaines de nos affirmations «au sujet des relations ferroviaires de notre pays». Nous reproduisons ci-dessous la position de P. Dubois et notre réponse.

Que la réponse de M. Schlumpf vous navre, lorsqu'il indique que des discussions pourraient porter sur une liaison Paris-Berne ou Paris-Zurich, nous étonne déjà passablement, mais nous admettons que chacun peut avoir la conception qu'il veut. En revanche, lorsque vousappelez les cantons romands à une solidarité en faveur de la ligne du Simplon, vous seriez bien inspiré de ne pas mettre en cause les projets des autres parties francophones de la Suisse. Nous autres, socialistes neuchâtelois, luttons avec énergie pour la défense de notre terre, et une liaison TGV Paris-Berne nous paraît être une revendication légitime, et nous croyons que les sources culturelles francophones passent aussi par le Jura neuchâtelois.

P. Dubois

La réaction du conseiller d'Etat neuchâtelois P. Dubois nous amène à préciser deux choses. D'abord le caractère navrant de la réponse du conseiller fédéral Schlumpf réside non seulement dans sa tentative d'évacuer un problème en le déplaçant, mais encore et surtout dans le fait que sa réponse de mars 1985 à une interpellation de décembre 1984 se contente de la traduction d'une lettre

envoyée plusieurs mois auparavant au conseiller national Schmidhalter. Comment accepter, dans un domaine où les enjeux sont si élevés et où les données évoluent si rapidement, que rien ne bouge dans les faits ni dans les esprits. Il faut ensuite réaffirmer que le droit des Bernois et des Neuchâtelois d'être desservis par une ligne TGV les reliant directement à Paris n'est pas contestable.

Cependant, en acceptant passivement le déclin de la ligne du Simplon, nous abandonnons une position stratégique européenne, favorisée par la nature, mise en valeur au siècle dernier, exportée depuis des décennies avec succès et ceci sans qu'aucune donnée extérieure nouvelle ne le justifie. La mise en service de trains TGV ou de Pendolino entre Paris et Milan ne constitue qu'une opération provisoire si l'on veut redonner sa place à cette artère internationale.

Evoquer dans un tel contexte des discussions concernant d'autres lignes Paris-Berne ou Paris-Zurich signifie en clair: on a déjà donné à Lausanne, il vous faut désormais attendre, quelles que soient les conséquences de cette demi-mesure pour la ligne du Simplon.

L'OFFRE OU LA DEMANDE

Voulons-nous d'une politique passive de la Confédération, dictée exclusivement par les disponibilités matérielles des pays voisins, ou voulons-nous, sur la base d'un plan précis comportant des priorités discutées entre partenaires cantonaux, proposer voire lancer un programme qui amènerait notre pays et ses chemins de fer à offrir plutôt qu'à quémander?

Par rapport à la situation actuelle, un tel projet aurait au moins pour avantage d'aider le Conseil fédéral à sortir d'une attitude de repli qui, parce qu'elle ne change pas, a de quoi inquiéter.

V. R.